

PRÉFET DE LA CORREZE

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Limousin**

*Service prévention des pollutions,
des risques et contrôles des transports*

*Unité Prévention des risques,
des pollutions et du sous-sol*

Limoges, le 27 juillet 2011

Le Directeur régional

à

Monsieur le Préfet de la Corrèze
1 rue Souham
BP 250
19012 TULLE CEDEX

- Objet :** Résultats des contrôles inopinés 2010 sur les sites miniers uranifères du Limousin
- PJ :** Rapport d'intervention et d'analyses – Campagne de « contrôles radiologiques inopinés dans le Limousin »
Note pour la lecture des contrôles inopinés 2010
Copie du courrier adressé à AREVA NC

Dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire du 22 juillet 2009 relative à la gestion des anciennes mines d'uranium, la DREAL a fait procéder par l'IRSN à une campagne de prélèvements inopinés sur les sites miniers uranifères du Limousin.

Vous trouverez ci-joint le rapport d'intervention de l'IRSN avec les résultats des analyses effectuées sur des prélèvements d'eau et de sédiments (ou sols).

L'opération ayant été réalisée sur la région Limousin, ce rapport d'intervention présente les résultats d'analyses effectuées sur toute la région.

Les analyses concernant les sites miniers uranifères de la Corrèze sont ceux identifiés avec les numéros 74 à 85.

Ces résultats d'analyses ont amené mon service à formuler un certain nombre d'observations à AREVA NC. La copie du courrier adressé à AREVA NC est jointe au présent courrier.